

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Semaine de la Sécurité des Patients 2021



RÈGLEMENT

1. Objet

Dans le cadre de la Semaine de Sécurité des Patient 2021, l'ARS Grand Est, en partenariat avec la SRA Grand Est, l'OMEDIT Grand Est et France Assos Santé, organise un concours dont l'objectif est de valoriser l'engagement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de démarches innovantes sur la thématique Qualité et Sécurité des Soins.

2. Pilotage

Le pilotage et l'organisation de ce concours est assuré par la Direction de la Qualité, de la Performance et de l'Innovation (DQPI) en partenariat avec la SRA Grand Est, l'OMEDIT Grand Est et France Assos Santé.

3. Champ d'application

Le concours SSP 2021 est destiné aux professionnels, associations et réseaux des secteurs sanitaire, médico-social et ambulatoire.

Les démarches proposées devront traduire l'implication effective des équipes dans une démarche structurée d'amélioration de la qualité des soins et de prise en charge.

4. Le concours

Les candidats devront réaliser un support (plaquette, affiche, jeux, film, diaporama, etc.) en lien avec la thématique nationale : « **Risque infectieux : prévenir, protéger, gérer** »

Le thème général de l'édition 2021 permettra aux équipes de professionnels de mettre l'accent sur les axes suivants, non limitatifs :

- La gestion de la crise sanitaire
- Le respect d'une bonne hygiène des mains et des gestes barrières
- La promotion de l'identitovigilance
- L'antibiorésistance
- La vigilance autour des infections associées aux soins
- La valorisation de la simulation en santé.
- Etc.

5. Critères d'éligibilité

Les projets devront avoir été mis en œuvre et évalués. Ces derniers devront répondre au moins à deux des quatre critères suivants :

- Action innovante et structurante
- Action associant les patients et favorisant l'instauration d'une culture de sécurité
- Action conduite au plus près des patients et des professionnels prenant en compte les enjeux actuels des parcours de soins
- Action visant à fédérer les professionnels de santé des différents secteurs de soins autour de priorités partagées

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Semaine de la Sécurité des Patients 2021



Ces critères d'éligibilité seront pris en compte, à part égale pour la sélection des lauréats.

6. Modalités de sélection

Les projets seront examinés et sélectionnés en fonction de la réponse aux différents critères d'éligibilités.

Le jury examinera l'ensemble des dossiers et notera chacun des dossiers.

Une grille de notation est mise à disposition des membres du jury. Celle-ci reprend les critères d'éligibilité ainsi que les critères permettant d'évaluer les dossiers afin d'attribuer une note pour chacun des dossiers.

Une séance de sélection aura lieu entre le 17 janvier 2022 et le 21 janvier 2022 à l'issue de laquelle les lauréats seront désignés.

7. Présentation des dossiers

Les dossiers devront être présentés selon le modèle type disponible en annexe et incluront un résumé de l'action.

Le support présentant le projet devra dans la mesure du possible être annexé au dossier.

Il est recommandé de cibler et d'annexer ensuite tout document utile à la compréhension du projet.

Aucun dossier reçu au-delà de la date fixée ne sera examiné.

8. Jury

Le jury est composé de représentants issus de la Direction de la qualité, de la performance et de l'innovation, de la SRA Grand Est, de l'OMEDIT Grand Est et de France Assos Santé.

Le jury se réunira pour décider des lauréats du concours SSP 2021 entre le 17 janvier 2022 et le 21 janvier 2022.

9. Calendrier

L'appel à candidature sera publié à partir du 3 novembre 2021 sur le site internet de l'ARS et fait l'objet d'une diffusion par l'ARS auprès de l'ensemble des établissements du secteur sanitaire et médico-social.

La date limite de retour des dossiers à l'ARS est fixée au 7 janvier 2022.

Une réunion du jury à l'ARS fixée entre le 17 janvier 2022 et le 21 janvier 2022 sera dédiée à la sélection des candidats primés.

Les lauréats seront avertis au plus tard le 28 janvier 2022.

Les modalités de remise des prix seront communiquées ultérieurement.

10. Composition et montant du prix

Le concours SSP 2021 se composera de trois prix :

- Premier prix : 4 000 euros
- Deuxième prix : 3 000 euros
- Troisième prix : 2 000 euros

Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix si aucun dossier ne répond aux critères définis dans le présent règlement.